

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 9
Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

LA PROTECTION DE LA VALLEE DE LA REUSS

Le produit de la vente de l'écu d'or ira en grande partie cette année, à la « Fondation pour la vallée de la Reuss », qui se propose de sauver cette région naturelle de l'enlaidissement.

Il faut distinguer, dans cette vallée, trois zones : la plaine entre Sins et Hermetschwil, les terres arables entre Mellingen et Bremgarten, et le paysage sauvage situé entre Mellingen et Windisch.

La plaine de la Reuss abrite une flore et une faune exceptionnelles, menacées de disparition. On y trouve quelque 750 espèces végétales et environ 70 variétés d'oiseaux aquatiques. Par des mesures d'endiguement et de drainage, on va effectuer une partie de la région à la culture, le reste devant constituer deux réserves naturelles.

Dans la région entre Mellingen et Bremgarten, où la Reuss coule en de souples méandres, la terre fertile voisine avec des forêts et des marais. La flore y est riche. Mais les zones d'habitation de Zurich et de la vallée de la Limmat s'étendent dans la direction de cette zone qu'il y a lieu de protéger par des mesures de planification.

Enfin, dans la troisième zone, la Reuss suit un cours plus impétueux entre des rives abruptes, avant de se jeter dans l'Aar. Les rives de la Reuss y constituent une dernière oasis de verdure en plein milieu d'une zone industrielle. La Ligue pour la protection de la nature s'oppose à la construction de nouveaux barrages sur ce parcours.

Les mesures projetées — conservation des réserves et acquisitions de terrain — coûteront environ deux millions de francs. La Ligue pour la protection de la nature a déjà versé 50.000 francs à la « Fondation pour la vallée de la Reuss », qui a son siège à Bremgarten et que contrôle le Conseil d'Etat du canton d'Argovie. Cette fondation gèrera les fonds provenant de la vente de l'écu et des collectes auprès des milieux industriels.

CANTON DE BALE

MISE EN PLACE
DU NOUVEAU PONT METALLIQUE
SUR LE RHIN

Le nouveau pont métallique du Rhin a été mis définitivement en place sur la ligne de raccordement de la gare suisse à la gare badoise. Il s'agit d'un ouvrage d'une rare importance, puisque chaque jour 175 trains de voyageurs et de marchandises y circulent. L'étape actuelle des travaux, qui a débuté en 1958, consiste en premier lieu à remplacer un ancien pont par un nouveau, et à y établir deux voies. Le coût des travaux s'est élevé à 3 millions de francs. L'ancien pont avait

été livré en 1872-1873 par la célèbre firme française Schneider du Creusot, le nouveau par les firmes Boussa et Leis S.A. de Bâle.

Après des travaux minutieux qui exigèrent des ingénieurs et des ouvriers une attention toute particulière, la principale pièce métallique de 2.200 tonnes a été placée avec succès.

CANTON DE BERNE

LE 59^e MARCHE-CONCOURS DE CHEVAUX

Le 59^e marché-concours national de chevaux s'est déroulé les 11 et 12 août à Saignelegier et a remporté un grand succès. 402 chevaux franc-montagnards furent présentés à l'exposition des meilleurs sujets d'élevage et examinés par le jury. Durant toute la journée, la plus grande animation n'a cessé de régner à la halle et dans les alentours où se pressaient éleveurs et acheteurs.

D'une façon générale, toutes les juments étaient de type demandé et l'on note un réjouissant progrès chez les jeunes sujets. Le jury s'est plu à relever l'effort des éleveurs. Quant au marché, malgré le manque de foin par suite de la sécheresse, les prix se sont maintenus par rapport aux années précédentes. Pour les 18 mois, les hongres se vendaient 800 à 1.200 francs et les pouliches de 1.300 à 1.800 francs. Pour les pouliches de deux ans et demi, les prix variaient entre 2.100 francs et 2.300 francs.

La traditionnelle présentation commentée des étalons et des premiers prix eut lieu le dimanche matin après la distribution des prix d'honneur. Elle fut suivie de la réception de la diligence qui relia Bruxelles à La Neuveville, à l'occasion de l'année Rousseau.

Le dimanche après-midi, par un temps magnifique, quelque 40.000 spectateurs accourus de toute la Suisse et de la Franche-Comté ont assisté au grand cortège folklorique réalisé d'après les maquettes d'artistes connus, tels Coghuf, Lermite, Arthur Jobin, Georges Froidevaux, Jacot Guillarmod et Pierre Bichet. Entraîné par quatre corps de musique, le cortège évoquait l'homme et le cheval.

Après le cortège, les neuf courses-attelées, campagnardes, civiles et militaires, suscitèrent le plus vif enthousiasme. Eleveurs, jeunes gens et jeunes filles du pays, gentlemen, soldats et sous-officiers surent mettre en évidence les qualités de la race chevaline franc-montagnarde.

Lors du banquet officiel, les invités, au nombre de 300, ont été salués par M^e André Cattin, président du Comité d'organisation, qui a relevé que grâce à une sélection toujours plus judicieuse et plus méthodique et à une recherche plus poussée de la qualité, grâce aussi aux mesures d'encouragement prises et à prendre par la Confédération et le canton de Berne, les éleveurs espèrent qu'un juste équilibre pourra être réalisé entre l'emploi du cheval et celui du moteur et que de nouveaux débouchés s'ouvriront pour le cheval franc-montagnard.

M. Albert Kiener, vice-directeur de la Division fédérale de l'agriculture, a apporté ensuite le salut du Conseil fédéral et annoncé que cet automne la Confédération, avec l'appui des cantons, envisagerait une aide substantielle, afin d'alléger le marché des poulaillers. Enfin, M. Dewet Burri a pris la parole au nom du Conseil d'Etat bernois. Il a indiqué, à propos des propriétés que l'Etat de Berne a achetées dans les Franches-Montagnes, que le Département militaire fédéral avait communiqué au canton les plans qu'il envisageait pour l'utilisation de ces fermes et qu'une visite commune des lieux pourra avoir lieu prochainement. Il s'est dit persuadé que des décisions pourront être prises et réalisées dans un proche avenir, de telle sorte que les Franches-Montagnes, berceau de l'élevage chevalin, seront dotées d'un nouvel instrument au service de leur économie agricole. En outre, un plan d'aménagement d'un nouveau bâtiment du marché-concours est à l'étude de telle sorte que le canton de Berne fera face à la tâche qui lui incombe pour soutenir l'économie franc-montagnarde.

LE CONSEIL FEDERAL CONTRE UNE FAUSSE PSYCHOSE DE RENCHERISSEMENT

Les décisions prises par le Conseil fédéral, relevant les prix des produits agricoles, ont fait l'objet de divers commentaires dans la presse et été interprétées comme l'annonce d'une nouvelle vague de renchérissement. Cette interprétation est fermement repoussée dans les milieux compétents proches du Palais fédéral. Afin de prévenir la diffusion d'une fausse psychose de renchérissement, ne reposant sur aucun fondement, une mise au point est indispensable.

Ainsi, on relève, au Département fédéral de l'économie publique, que les décisions en cause ont été prises en application de la législation agricole en vigueur (lois sur l'agriculture et sur le blé). Lors de l'examen, le printemps dernier, de la requête formulée par les milieux paysans en matière de prix, le Conseil fédéral a constaté que l'agriculture, compte tenu des principes énoncés dans ladite législation, accuse un retard qui ne peut être comblé que par le moyen de certaines adaptations de prix propres à améliorer le revenu paysan. Les mesures décrétées n'en représentent qu'une partie. Combinées avec la hausse du prix de base du lait promise pour l'automne prochain, elles fourniront les améliorations du revenu qui permettront de rattraper à peu près le retard tel qu'il a été déterminé pour les exploitations de plaine de 10 à 15 hectares. De nombreuses entreprises, et en particulier les plus petites, sont encore plus loin de compte. C'est en parfaite connaissance de cause que le Conseil fédéral a réparti sur différents produits agricoles les hausses qui doivent améliorer, le revenu paysan, voulant par-là, de surcroît, maintenir dans un équilibre raisonnable les principales branches de production (économie laitière, économie animale, culture des champs). Mais il n'a pas voulu non plus que les consommateurs en pâtissent outre mesure.

En ce qui concerne les adaptations de prix pour certains produits des champs (céréales panifiables, betteraves sucrières, colza), le chef du Département fédéral

de l'économie publique a déjà souligné dans l'allocution qu'il fit à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation, du 16 juin 1962, que ce ne serait pas le consommateur qui en ferait les frais. On ne peut donc pas prétendre que cette mesure déclencherait une nouvelle vague de renchérissement, attendu qu'elle n'influera pas sur l'indice des prix de détail.

Quant à l'affirmation selon laquelle le prix des pommes de terre, qui avait déjà été relevé de 2 f. l'an passé, serait haussé une nouvelle fois cette année, on peut rétorquer qu'une telle mesure n'a été ni proposée ni envisagée. Le cours assez élevé atteint ce printemps n'a rien de commun avec la politique des prix pratiquée par le Conseil fédéral. Il était dû bien plus au retard assez prononcé de la végétation et aux gels tardifs, de sorte que, même à l'étranger, la situation n'était pas plus favorable. Quant aux importations, elles se sont pratiquées sous un régime très libéral.

Au sujet de la hausse des prix indicatifs du gros bétail de boucherie, on a déjà signalé dans le communiqué de presse officiel qu'il ne faut guère s'attendre qu'elle agisse sur les prix de détail de la viande en raison de l'abondance de l'offre de gros bétail de boucherie due au manque de fourrages bruts. Pour le moment, elle a pour seul effet de contraindre à assurer le placement des excédents à des cours un peu plus élevés que ce n'eût été le cas avec les anciens prix indicatifs. Mais pour prévenir toutes répercussions indésirables, une solution transitoire a été trouvée en accord avec les producteurs : les mesures, qui se révéleraient nécessaires sur le plan national en matière de placement des excédents ne devront être prises que lorsque les cours se situeront entre 5 et 10 centimes au-dessous de la limite inférieure des nouveaux prix indicatifs. La hausse des prix indicatifs du gros bétail de boucherie décrétée par le Conseil fédéral n'influencera les prix de détail que lorsque la situation du marché sera redevenue normale. Quand les producteurs en bénéficieront ce qui ne sera pas le cas pour le moment, les prix de la viande n'augmenteront que de 0,6 point environ.

Le niveau actuel de l'indice des prix de détail est relativement élevé. Il reflète parmi d'autres facteurs certains renchérissements saisonniers qui n'ont aucun rapport avec les décisions du Conseil fédéral. Vers l'automne cependant, on verra la situation s'alléger en ce qui concerne le prix de quelques produits. C'est à ce moment-là qu'il appartiendra au Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure il est souhaitable, pour soutenir les efforts tendant à stabiliser les prix, de recourir aux ressources générales de la Confédération au lieu de reporter sur les prix des produits laitiers l'augmentation de 2 centimes promise sur le prix de base. Rien que pour le lait de consommation, le relèvement de 2 centimes fera monter l'indice d'un demi-point.

Mais même si l'on fait le calcul de tous les effets défavorables que peut exercer sur celui-ci l'augmentation des prix des produits agricoles, il est manifeste que les commentaires alarmants ne sont pas fondés. Dans ce domaine aussi, il s'agit de juger les

choses en leur attribuant leurs proportions réelles. Une fois de plus, on doit s'en tenir à la constatation que ce n'est pas l'agriculture qui a donné son impulsion à la surchauffe économique qui n'est pas étrangère de son côté à la forte hausse de l'indice des prix. C'est au contraire bien davantage à la suite de l'évolution générale que les agriculteurs ont été contraints de faire face à l'augmentation constante du coût des moyens de production, des salaires et des frais d'entretien. Les mesures judicieusement posées qui viennent d'être prises en vue d'améliorer le revenu paysan tiennent compte dans toute la mesure du possible de l'intérêt des consommateurs.

LES SALLES DE BAINS EN SUISSE

Le goût des Suisses pour le confort est bien connu. Il se vérifie une fois de plus lorsqu'on apprend que 75 % des habitations de notre pays possèdent une salle de bains, contre 40 % en Allemagne occidentale et 15 % en France. La consommation quotidienne d'eau chaude par habitant est également supérieure à celle des pays voisins, elle se monte aujourd'hui à 45 litres contre 28 avant la deuxième guerre mondiale.

L'ACQUISITION D'IMMEUBLES PAR DES PERSONNES DOMICILIEES A L'ETRANGER

En mars 1962, 142 décisions accordant une autorisation d'acquisition d'immeubles ont été prises. Les requêtes acceptées portent sur une surface totale de 592.854 mètres carrés estimés à environ 22.750.000 francs. Les demandes d'achat les plus importantes se situent dans les cantons de Zurich : 243.671 mètres carrés pour 3.900.000 francs, Genève : 114.861 mètres carrés pour 6.200.000 francs, Vaud : 89.083 pour 2.900.000 francs, Saint-Gall : 33.111 mètres carrés pour 755.000 francs, Valais : 25.010 mètres carrés pour 1.600.000 francs, et Tessin : 20.019 pour 2.800.000 francs.

Les requérants les plus nombreux (personnes physiques et morales) viennent d'Allemagne occidentale (68), de France (22) et de Suisse (25). Dans ce dernier cas, il s'agit de personnes suisses domiciliées à l'étranger.

Pour le mois de mars également, 14 demandes portant sur une superficie de 275.558 mètres carrés (1.500.000 fr.) ont été refusées.

BALLET DES BERGERS A L'ILE ST-PIERRE

A l'occasion des festivités de l'année Rousseau, le « Ballet des bergers » a été exécuté à l'île Saint-Pierre. Il comprend trois charmantes scènes chorégraphiques, entre des cavaliers et des bergères. On y admira plus de 50 jeunes danseurs et danseuses de ballet, formés dans une école de Bienne, dont la directrice Mme Ingeborg Niederberger a rédigé la partie chorégraphique. La musique est d'Herbert Fries, de Bienne, qui a adapté librement des thèmes de compositeurs du XVIII^e siècle.

L'orchestre municipal de Bienne assurait la partie musicale, sous la baguette du compositeur.

Quelque 300 personnes ont assisté à cette représentation, qui s'est déroulée au sommet de l'île, près du pavillon de musique sous les grands arbres. Le public a applaudi et couvert de fleurs les artistes.

LE NOUVEAU CHEF DE LA POLICE FEDERALE

Le Conseil fédéral a nommé M. André Amstein, né en 1917, de Wila (Zurich), docteur en droit, jusqu'ici adjoint 1/a. au Ministère public fédéral, chef de la police fédérale. Il succède au docteur Fritz Dick, dont il était le remplaçant, qui a pris sa retraite à fin juin pour raison de santé.

Né à Soleure, M. Amstein a fréquenté le Gymnase à Berthoud, puis a étudié le droit à l'Université de Berne. Il termina ses études en 1941 en obtenant le diplôme bernois d'avocat. Il fit, par la suite, son doctorat en présentant une thèse sur « les dispositions en matière d'espionnage politique et militaire selon le droit suisse ».

En 1943, après un stage à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, M. Amstein entra au ministère public fédéral en qualité de juriste. On lui confia bientôt la direction des offices centraux pour la répression du trafic des stupéfiants et du faux monnayage. Plus tard, il devint collaborateur juridique du chef de la police fédérale et, en 1955, son remplaçant. En raison de sa longue activité au ministère public et à la police fédérale, M. Amstein est particulièrement versé dans les questions relevant de la sûreté de l'Etat. Il est lieutenant-colonel d'état-major.

A PROPOS D'UNE POLEMIQUE AU SUJET D'UNE SCULPTURE

On sait que la ville de Bienne a fait récemment l'acquisition d'une sculpture de l'artiste Max Weiss, établi au Tessin. Cette œuvre intitulée « Kyra » représente un corps de femme nu, sans tête, sans mains et sans pieds. Elle est pour le moment exposée à la troisième exposition suisse de sculpture en plein air, à Bienne, en attendant de prendre place, ainsi que le projettent les autorités biennoises, dans le parc de la future piscine couverte de la ville.

Or, le quotidien bernois « Der Bund » relevait récemment que la pose « immorale » de la statue constitue un « outrage à la pudeur ». Sur quoi M. Walter Loosli, procureur général du canton de Berne, confia à la police cantonale le soin de photographier la sculpture incriminée. Par circonstance aggravante, estime « Der Bund », comme l'œuvre est exposée à la vue de tout le monde, il y aurait lieu d'établir si elle est de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs.

M. Justus Imfeld, président de la commission biennoise des Beaux-Arts, interrogé à ce sujet par le journal biennois « Seelaender Volkszeitung », qualifie cette polémique autour de ladite sculpture de complètement ridicule. M. Imfeld suppose que l'article paru dans « Der Bund » est une manœuvre dirigée contre la ville de Bienne qui tend à devenir, grâce à l'exposition de sculpture, un centre de la vie artistique en Suisse.

LES C.F.F.

SONT LES PLUS GRANDS PROPRIETAIRES
DE RESTAURANTS DE SUISSE

Le bulletin mensuel du personnel des C.F.F., numéro d'août 1962, est consacré aux exploitations affermées des C.F.F. ou services accessoires et qui comprennent 68 buffets de gare, 450 kiosques à journaux, provisions, fleurs, tabacs, etc., 20 salons de coiffure, 18 garages et colonnes d'essence, des cinémas de gare, les cabines téléphoniques, les appareils distributeurs automatiques, le service des voitures-restaurants, des voitures-lits et de la vente ambulante dans les trains.

Dans un avant-projet à ce numéro spécial, M. John Favre, directeur général, chef du département commercial et du contentieux, relève que ces entreprises rendent de grands services à la clientèle du rail, à une grande partie de la population et aux hôtes de notre pays.

Il n'est pas d'autre administration de chemin de fer en Europe qui mette autant de services accessoires à la disposition de la clientèle. C'est ainsi que les buffets de gare offrent quelque 20.000 places assises, ce qui représente un dixième de celles des voitures C.F.F. : ils ont un chiffre d'affaires à peu près égal au cinquième des recettes que les C.F.F. tirent du transport des voyageurs. Les exploitations affermées dans l'ensemble des gares C.F.F. ont un chiffre d'affaires atteignant de 40 à 50 % des recettes du service des voyageurs.

Le plus grand buffet de gare de Suisse est celui de Zurich et ce que l'on y consomme en une année dépasse l'imagination : 70 génisses, bœufs et vaches, 150 veaux, 200 brebis, moutons et agneaux, 200 porcs, le tout représentant environ 172 tonnes de viande, à quoi il faut ajouter plus de 16 tonnes de charcuterie, 870.000 saucisses et plus de 17 tonnes de poisson. On y mange 275 tonnes de pommes de terre, 130 tonnes de pommes, bananes et oranges, 3.300.000 pièces de pâtisserie, 40 tonnes de pain, et l'on y boit 440.000 litres de café, 380.000 de lait, 100.000 de cidre et jus de raisin, 780.000 litres de bière, 220.000 de vin ouvert, 11.000 de vin en bouteilles et 560.000 bouteilles d'eau minérale. Pour l'ensemble des buffets des gares C.F.F., ces chiffres peuvent être multipliés par cinq.

Tout cela exige une vaste organisation. Aucun de ces commerces n'est pris en régie par les C.F.F. : tous sont affermés à des tiers ou à des sociétés. Dans le domaine de la prévoyance sociale où d'énormes difficultés se sont produites, il a fallu également chercher de nouvelles formes de collaboration entre les fermiers et les C.F.F.

NOUVEAU PARC PUBLIC PRES DE THOUNE

On a inauguré l'ouverture au public du parc de Bonstetten, à Gwatt, près de Thoune. Il s'agit d'un terrain de 100.000 m², richement boisé et avec une plage naturelle, qui rejoint la réserve naturelle voisine. Des discours ont été prononcés par MM. F. Moser, directeur des finances cantonales bernoises, et E. Baumgartner, président de la ville de Thoune.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE EN TURQUIE

Le Conseil fédéral a nommé M. René Keller, actuellement ambassadeur au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali et au Togo, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse en Turquie.

Né en 1914, M. Keller est originaire de Marthalen (Zurich) et Cologny (Genève). Il fréquenta les universités de Cambridge et Genève où il obtint le doctorat en droit. Il fit un stage bancaire à Berlin et entra en 1940 au service du Département politique. En poste successivement à Prague, La Haye et Londres, il revint à Berne en 1954 et se vit confier la direction du service Information et Presse du Département politique. En 1957, il fut transféré à Paris en qualité de conseiller d'ambassade et de premier collaborateur de l'ambassadeur de Suisse en France. Le Conseil fédéral le nomma en septembre 1960 ambassadeur de Suisse au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Togo, avec résidence à Accra, et l'accrédita en cette même qualité au Mali en mai 1961.

TIMBRES-POSTE SPECIAUX EUROPE C.E.P.T. 1962

Conformément à une recommandation de la C.E.P.T., Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications, des timbres spéciaux seront de nouveau émis cette année. Ils évoqueront l'idée de la coopération européenne dans le domaine des postes et des télécommunications. Le sujet choisi par une commission de la C.E.P.T., lors d'une session à Bonn en mars dernier, est dû à l'artiste luxembourgeois Lex Weyer.

Dès le 17 septembre et jusqu'à épuisement des stocks, les timbres Europe 1962 seront en vente à tous les offices de poste et aux bureaux de poste automobiles. Pendant quelques mois, ils seront remis en lieu et place des timbres ordinaires à 30 et 50 c., à moins que ceux-ci ne soient expressément demandés.

Ces timbres d'une valeur de 30 et 50 c., seront aux couleurs suivantes : 30 c., brun-jaunâtre, brun, jaune ; 50 c., bleu-vert, bleuâtre-brun.

Ces timbres, dont le sujet est un arbre portant 19 feuilles, symbole de la coopération des pays faisant partie de la C.F.F., seront adaptés pour l'émission suisse par M. Max Frei, de La Chaux-de-Fonds.

NECROLOGIE

On apprend la mort de M. Ernst Ruefenacht, ancien président de la Fédération suisse des cheminots, qui s'est tué accidentellement, lors d'une excursion au Morgenberg-Horn. Le défunt était entré en 1923 au service des C.F.F., en 1930 il était appelé au secrétariat syndical de la Fédération suisse des cheminots. De 1942 à 1944, il avait occupé les fonctions de rédacteur du « Cheminot ». En 1946, il devint administrateur de la Caisse d'assurance de la Fédération, à Bâle, fonction qu'il assumait jusqu'en 1957, année où il fut nommé administrateur de la section économique de la Fédération suisse des cheminots, en même temps qu'il était élu président central de la Fédération. M. Ernst Ruefenacht s'était retiré à fin 1960.

LE NIVEAU DE VIE DU SUISSE EST AU QUATRIEME RANG DU MONDE

S'appuyant sur des statistiques officielles, le quotidien suédois « Dagens Nyheter », relève qu'au tournant des années 1961-1962, le niveau de vie des Américains était le plus élevé du monde, si l'on compare le revenu national brut par rapport au nombre d'habitants. Au deuxième rang, venaient les Canadiens, au troisième, les Suédois. Les Suisses se plaçaient au quatrième rang. Aux Etats-Unis, le revenu national brut par tête d'habitant s'établissait à 2.817,84 dollars, au Canada à 1.940,62 dollars et en Suède à 1.905,86 dollars. Le revenu national brut par tête d'habitant en Suisse atteignait à la même date 1.672,72 dollars, soit, calculé au cours de 4,31 francs, 7.209,40 francs suisses.

RECETTES DE L'AGRICULTURE SUISSE

Selon des estimations provisoires du Secrétariat suisse des paysans, les recettes de l'agriculture suisse provenant de la vente de colza, de céréales panifiables, de betteraves à sucre, de bétail d'abattage, de lait, d'œufs, de laine et des exportations de bétail se sont élevées du 1^{er} juillet 1961 au 30 juin 1962 à 2.450 millions de francs, soit 79 millions de francs, ou 3,3 % de plus que dans la période précédente.

Les produits végétaux ont donné une recette inférieure de 40 millions de francs soit 17 %. Quant à la production animale elle fut supérieure de 7,6 % en ce qui concerne les produits laitiers et de 5 % en ce qui a trait au bétail d'abattage.

9.522 bovins ont été exportés. C'est l'Italie qui a été notre meilleur client en nous achetant 5.351 pièces de bétail, l'Allemagne 3.030, la Grèce 697. Si l'on compare les résultats à ceux de l'année précédente, on constate un recul de vente de 6.053 pièces soit de 39 %.

Grâce à l'achat de machines et de tracteurs, la production a pu être augmentée. Depuis l'introduction du nouveau tarif douanier le 1^{er} janvier 1960, les Suisses ont acheté en 1960 pour 48 millions de machines et de tracteurs étrangers et pour près de 73 millions en 1961.

LOUIS JOXE AU PALAIS FEDERAL

M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, a fait une visite de courtoisie au chef du Département politique fédéral, au cours de laquelle il lui a exprimé les remerciements du Gouvernement français pour les facilités données par la Suisse lors des pourparlers concernant l'Algérie. M. Joxe a été retenu à déjeuner à la maison de Watteville par M. le conseiller fédéral F. T. Wahlen.

M. Joxe a rendu également visite au président de la Confédération, actuellement en vacances, et rencontré M. Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral.

LES RESERVES DE CRISE ATTEIGNENT UN DEMI-MILLIARD

Le montant global des réserves de crise de l'économie privée vient de dépasser, à fin juin, à la suite d'une

série de nouvelles souscriptions, le demi-milliard pour atteindre 508,5 millions de francs. Ce résultat est réjouissant et ces réserves de crise constituent une masse de manœuvre qui devrait pouvoir être rapidement engagée si le degré d'occupation venait à être sérieusement compromis dans certaines branches ou certaines régions du pays.

Le fait que l'industrie constitue encore des réserves de crise dans les circonstances actuelles révèle que les organes dirigeants des entreprises suisses reconnaissent comme par le passé l'utilité des fonds de crise, sous quelque forme qu'ils se présentent. Si imposant que soit le chiffre d'un demi-milliard de francs, il est cependant regrettable qu'il se répartisse entre un nombre relativement modeste d'entreprises. Une plus large participation serait donc souhaitable. Si maintes entreprises horlogères ont malheureusement dissous leurs réserves de crise au cours de ces dernières semaines, ces pertes ont été largement compensées par d'importantes souscriptions émanant d'autres maisons de la même branche. Le délégué aux possibilités de travail et à la défense nationale économique estime que l'industrie horlogère, particulièrement sensible aux fluctuations économiques, ferait bien de vouer une attention particulière aux réserves de crise de l'économie privée et de mieux s'armer, en recourant également à ce genre de précaution, contre d'éventuelles dépressions.

On a suggéré à maintes reprises une révision partielle de la loi fédérale, du 3 octobre 1951, sur la constitution de réserves de crise par l'économie privée en affirmant qu'il était peu probable qu'une occasion s'offrirait de tirer parti des réserves de crise au sens de la loi et de bénéficier ainsi des bonifications fiscales. Cependant, l'utilisation des réserves de crise au sens de la loi, assorties des bonifications fiscales y afférentes, n'a rien perdu de son actualité. Preuve en soit que de telles bonifications ont été accordées par commune, canton et Confédération à une entreprise textile qui, pour faire face à la récession partielle de la fin de 1957 et du début de 1958, a affecté sa réserve de crise au financement de nouvelles constructions, et à la modernisation de son équipement. « Gouverner c'est prévoir », dit-on. L'interprétation de la loi doit également s'inspirer de ce sage précepte. Le fait que le montant global des réserves de crise a dépassé le demi-milliard est le symbole des précautions que prennent les entreprises suisses pour se prémunir contre une adversité qu'il serait téméraire de croire bannie à tout jamais.

BERNE - NEW-BERN PAR LE « TELSTAR »

MM. E. Freimuller, président de la ville de Berne, et Frank Steiner, attaché de presse à l'ambassade des Etats-Unis à Berne, ainsi qu'une étudiante bernoise, se sont retrouvés à 00 heure 50 dans un studio d'émission de la société suisse de radiodiffusion et télévision, pour avoir une conversation téléphonique via le satellite « telstar » avec la ville sœur de New-Bern dans l'état fédéral de la Caroline du nord.

Le président de la ville de Berne remercia d'abord des salutations que le maire de New-Bern adressa à la ville fédérale par le satellite de l'espace. Le maire de New-Bern, M. Dale T. Mills remercia le président

de la ville de Berne, sur quoi M. Freimuller exposa l'organisation de la cérémonie bernoise du premier août.

Mme Oringer, vice-présidente de New-Bern, prit ensuite la parole.

Pour terminer l'émission, qui avait duré dix minutes, l'étudiante bernoise J. Lutz envoya son salut par-dessus l'Atlantique.

L'émission Berne-New-Bern via le satellite « telstar » se déroula sans perturbations et fut ainsi un plein succès.

LE 50^e ANNIVERSAIRE DE LA GARE DU JUNGFRAUJOCH

Le premier août, il y a eu 50 ans que la gare la plus haute d'Europe, celle du Jungfrauoch, soit à l'altitude de 3.454 mètres, aura été inaugurée. Il a fallu seize ans de travaux et une somme d'environ 16 millions pour construire la ligne de la Jungfrau, première ligne à crémaillère électrique de l'Oberland bernois. Tout cela fait bien entendu par étapes. En 1898, était mis en service le parcours Petite Scheidegg-Eigerletscher, en 1898 la gare de Rotstock, en 1903 celle de l'Eigerwand, en 1905, celle de la mer de glace et en 1912 celle du Jungfrauoch.

En 1924, l'hôtel-restaurant du Jungfrauoch était ouvert et la direction confiée à la famille Sommer qui tient toujours l'établissement. En 1931, était ouverte la station de recherches alpines du Jungfrauoch, six ans plus tard l'observatoire de la Jungfrau.

La ligne de la Jungfrau, qui a établi un record d'affluence en 1961 avec le chiffre imposant de plus de 362.000 voyageurs contre 100.000 pour la première fois en 1925, dispose de sept locomotives et six remorques électriques, et de 1.228 sièges. Elle a été modernisée de 1948 à 1961 et ces travaux de modernisation ont coûté la coquette somme de 15 millions de francs.

Le créateur de cette entreprise, l'une des plus grandes attractions du pays de tourisme qu'est la Suisse, Adolf Guyer-Zeller, de Bauma, dans l'Oberland zuricois, qui se proposait de prolonger la ligne jusqu'au 4.100 mètres, n'a pas vu l'achèvement de son œuvre puisque la fatalité a voulu qu'il disparaisse avant son 60^e anniversaire, le 3 avril 1899.

LE RETOUR DES SUISSES D'ALGERIE

On apprend au Département politique fédéral que 400 Suisses environ sont revenus au pays au cours des dernières semaines sur les quelque 800 qui figurent sur les registres consulaires. 140 d'entre eux sont rentrés en Suisse par les vols spéciaux des 15 et 22 juin organisés par les autorités fédérales. Le retour des Suisses d'Algérie a cependant fortement diminué ces derniers temps et on pense que, prochainement, certains rapatriés regagneront l'Algérie.

On ne possède pas de renseignements précis sur le sort des quelque 1.100 doubles-nationaux (Français et Suisses) établis en Algérie, on croit cependant savoir

qu'un certain nombre d'entre eux sont rentrés en France. Depuis le début de juin, aucune information concernant la disparition ou l'enlèvement de citoyens suisses n'est parvenue à Berne.

CANTON DE FRIBOURG

MORT D'UN SAVANT HISTORIEN ET THEOLOGIEN

Le père Marc-Antoine van den Oudenrijn, ancien professeur d'histoire des religions à l'Université de Fribourg, vient de décéder.

Né à Utrecht (Pays-Bas) en 1890, il a enseigné, de 1920 à 1926, les sciences religieuses et morales et l'exégèse à l'Angelicum de Rome. Il fut le premier titulaire, dès 1926, de la chaire d'histoire des religions à l'Université de Fribourg, dont il fut recteur pendant l'année académique 1942-1943, et doyen à de nombreuses reprises de la Faculté de théologie.

En 1956, il avait attiré sur lui l'attention du monde savant en découvrant un important fragment de l'évangile de Gamaliel rédigé en éthiopien. Il possédait une rare connaissance des langues anciennes, orientales et slaves.

LE MONT-VULLY EST DESORMAIS UN CITE PROTEGE

Le 3 juillet, le conseil d'état du canton de Fribourg, par arrêté et selon l'article 278 de la loi d'application du code civil suisse, déclarait le Mont-Vully — c'est-à-dire la partie sise sur le territoire fribourgeois — site à protéger. Le contenu et les considérants dudit arrêté paraissent actuellement dans la feuille officielle fribourgeoise. La zone ainsi protégée comprend toutes les localités au-dessus de la côte 440 de cette région, et les communes de Vully-le-Bas et Vully-le-Haut sont invitées à établir les plans d'aménagement de leurs territoires.

Cette décision est motivée par le grand intérêt que représente le Mont-Vully tant au point de vue archéologique, historique, qu'esthétique.

Le Mont-Vully est un prolongement du Jorat vaudois, selon géographes et géologues, isolé au cours des millénaires par l'érosion de la vallée de la Broye et formé également par l'action des glaciers diluviens en mouvement, dont on trouve encore des dépôts morainiques. En 1907, un bloc erratique fut nommé « Bloc Agassiz », en mémoire de l'illustre naturaliste, fils du pasteur de Motier (Vully). Habité dès les temps préhistoriques, on y trouve d'abord des stations lacustres de la pierre polie sur les rives du lac de Morat, puis les Gaulois, les Helvètes, les Romains, les Barbares s'y installent, mais seuls, pourtant, les Romains marqueront leur passage jusqu'à la fin des temps. Car le Vully tire son nom d'un colon de la Rome antique des Césars : **fundus vistiliacus** : campagne (ou propriété) de **vistilius**. Le Moyen Age laissera aussi sa trace avec

les ruines de plusieurs châteaux, à Nant, Motier-Lugnore, Mur, etc. Dès 1536, le réformateur Guillaume Farel vint y prêcher. Des hommes célèbres y virent le jour : le botaniste Perrottet, né en 1790, Abraham Ruchat, pasteur, professeur et historien de la Réformation, et Jean-Louis Agassiz, le grand naturaliste, né en 1807.

TROUVAILLE ARCHEOLOGIQUE

Mlle Schwab, archéologue cantonal fribourgeois, dirige actuellement des fouilles dans le cadre de la deuxième correction des eaux du Jura.

Les recherches ont débuté près de Tour du Chêne, construite en 1263 par Pierrrel de Savoie, dans la région de Sugiez. Grâce à une pelle mécanique que la direction des établissements de Bellechasse a bien voulu mettre à la disposition des chercheurs, on a pu dégager les fondations de la tour, bâtie sur pilotis.

D'autre part, au cours du remblayage de l'ancien lit de l'Aar, qui passait près de Bellechasse pour se jeter dans le lac de Neuchâtel, non loin de Witzwil, quelques découvertes isolées ont été faites. On tente de retrouver à cet endroit, une station des temps lacustres. C'est à l'occasion de ces travaux qu'une découverte importante a été faite. Il s'agit d'une épée du genre dit de Rixheim, localité d'Alsace où plusieurs armes semblables ont été trouvées qui date d'environ 1.200 ans avant Jésus-Christ et sa valeur est inestimable aux yeux des spécialistes. Cette épée, longue de soixante centimètres et large de quatre centimètres, est d'une époque à cheval sur le « bronze moyen » et le « bronze final ». Le manche fait toutefois défaut et on se demande s'il était en bois ou en corne. Cette trouvaille sera déposée au musée d'art et d'histoire de Fribourg.

GESTES GENEREUX

Mlle Pauline Hartmann, décédée le 6 juillet dernier, à Fribourg, a fait plusieurs dons. C'est ainsi qu'un montant de 100.000 francs est destiné à la section ophtalmologique de l'hôpital cantonal de Fribourg, après décès, toutefois, de l'usufruitière actuelle. Puis 20.000 francs à l'asile des jeunes aveugles « Sonnenberg », 3.000 francs à l'office d'assistance familiale, 1.000 francs à l'asile de nuit et 1.000 francs aux missions de Saint-Maurice du Sikkim.

CANTON DE GENEVE

« TELSTAR » AU COMPTOIR

Le satellite « telstar » est le clou de la foire de Lausanne qui réunit, du 8 au 23 septembre, de nombreux exposants suisses et étrangers. Parmi les expositions spécialisées de la grande foire suisse d'automne figure, en effet, pour la première fois l'exposition officielle de la Nasa. Le satellite « telstar » est présenté par des spécialistes de la Nasa qui en expliquent le fonctionnement au public.

PRES DE 6.000.000 DE FRANCS
SONT DESTINES EN ALGERIE
PAR LE C.I.C.R.

Depuis le début des événements d'Algérie, le comité international de la Croix-Rouge a entrepris, tant en sa qualité d'intermédiaire neutre que comme institution humanitaire créée pour atténuer les souffrances des victimes des conflits, une action de secours qui dure depuis plus de sept ans (février 1955-juillet 1962) et dont l'impressionnant bilan porte principalement sur des tâches accomplies en faveur des prisonniers civils et militaires et des populations victimes des événements.

Dès le début des troubles, le C.I.C.R. a obtenu du Gouvernement français l'autorisation de visiter les camps et les prisons d'Algérie. D'abord consacrée uniquement aux détenus nationalistes algériens, cette activité s'est étendue, depuis la fin de 1961, aux prisonniers et internes activistes de souche européenne. Cherchant à apporter également son assistance aux civils et aux militaires français capturés par l'A.L.N., le C.I.C.R. a obtenu la libération de nombreux prisonniers et multiplié les démarches afin d'obtenir des nouvelles de près de 200 disparus, pour la plupart d'origine européenne, capturés par l'A.L.N. au cours de ces dernières années. Le C.I.C.R. a consacré près de 200.000 francs pour venir en aide aux détenus civils et militaires.

L'action du comité en faveur des populations civiles victimes des événements d'Algérie a pris rapidement une amplitude considérable. De 1957 à 1962, des secours d'une valeur de 3.300.000 francs furent distribués par ses délégués. Cette action a été depuis reprise par la ligue, des sociétés de la Croix-Rouge et le haut-commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés.

Le bilan financier de l'action du comité international de la Croix-Rouge en Algérie atteint le chiffre de 5.750.000 francs. Toutefois, l'argent dépensé ne représente, à vrai dire, qu'une partie minime des efforts et des innombrables démarches accomplies par le comité, autant pour sauver des vies humaines que pour alléger les souffrances des prisonniers, des détenus, des réfugiés, des regroupés, pour rechercher des disparus et pour organiser les secours. L'aide matérielle apportée par le C.I.C.A. ne saurait donc faire oublier l'aspect moral et humain de son œuvre dans l'Algérie déchirée par la guerre, ni le dévouement inépuisable de ses représentants.

LE C.E.R.N. VIENT DE PUBLIER SON RAPPORT ANNUEL

L'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.) à Meyrin-Genève, vient de publier son rapport annuel pour l'année 1961. C'est un document illustré de 153 pages. Il rappelle que cette organisation assure la collaboration entre Etats européens pour les recherches nucléaires de caractère purement scientifique et fondamental ainsi que pour d'autres recherches en rapport essentiel avec celles-ci. L'organisation s'abstient de toute activité à fins militaires.

On sait que la présidence du Conseil du C.E.R.N.

est assumée par M. Jean Willems (Belgique), les vice-présidents étant le professeur E. Amaldi (Italie) et M. J.-H. Bannier (Pays-Bas).

Dans l'introduction à ce rapport annuel, M. Victor F. Weisskopf, directeur général du C.E.R.N., relève que 1961 a été à plus d'un titre pour cette organisation une année d'expérimentation et que grâce à sa nouvelle structure qui comprend douze divisions et un directeur chargé d'assister le directeur général, le C.E.R.N. a fonctionné durant toute l'année de manière fort satisfaisante.

Le nombre d'heures consacrées à la recherche au moyen du synchrotron à protons a augmenté de 50 % durant le dernier exercice et le nombre de boursiers et de visiteurs de différentes catégories de 30 % environ. Des physiciens de 18 pays ont pris part aux travaux de comités.

Quant au synchro-cyclotron, il a été utilisé à plein régime pendant toute l'année pour effectuer des recherches de premier ordre. Il a été possible d'améliorer les possibilités de cette machine en triplant son intensité et en produisant un faisceau à impulsions plus longues.

L'année 1961 a permis, d'autre part, de mettre au point le fonctionnement journalier du synchrotron à protons, de compléter son équipement et de préparer les étapes suivantes de son développement. D'importants travaux de recherches sont prévus pour un proche avenir.

Enfin le C.E.R.N. a enregistré un certain nombre de succès importants en ce qui concerne les expériences à l'aide de compteurs. L'expérience acquise en ce qui concerne les neutrinos s'est révélée très utile pour les recherches futures dans ce domaine.

Il est apparu clairement au C.E.R.N. qu'il faudra attacher encore plus d'importance que par le passé au traitement et à l'analyse des données, ce qui nécessitera des appareils toujours plus complexes.

Le directeur général montre ensuite que pour les années prochaines, l'image qui s'impose à l'esprit est celle d'une organisation qui, pour exploiter à plein rendement tous les secteurs expérimentaux et utiliser tous les protons que produit dès à présent le synchrotron à protons, disposera d'un effectif de physiciens, d'ingénieurs, d'opérateurs, de mécaniciens dépassant de plusieurs centaines d'unités ce qu'il était à la fin de 1961.

Le conseil du C.E.R.N. a accepté pour 1962 un budget permettant à l'organisation de poursuivre son expansion à un taux modéré. Il n'a pas été tenu compte du problème beaucoup plus vaste de la construction d'un nouvel accélérateur. Des crédits ont été inscrits pour permettre à un groupe d'études européen de préparer des avant-projets, à savoir les anneaux de stockage qui seraient alimentés par le S.P. et un synchrotron à protons de haute intensité de 300 G.E.V. Le premier de ces projets aurait pour effet de majorer considérablement le taux d'expansion du C.E.R.N., tandis que le second mènerait la discussion probablement bien au-delà des limites actuelles du C.E.R.N.

Enfin, un autre aspect des activités du C.E.R.N. devra être envisagé pour que l'organisation puisse trouver harmonieusement sa place dans le monde des universités et des instituts de recherche de l'Europe occidentale et assurer le rôle plus utile dans le développement actuel et prévisible de la physique nucléaire. Il s'agit des responsabilités du C.E.R.N. dans le domaine de l'éducation, responsabilité que prévoit la convention. Les états membres ont en effet manifesté un intérêt à ce sujet qui est allé croissant avec l'augmentation du nombre des jeunes boursiers, attachés de recherche et visiteurs venant au C.E.R.N. à Meyrin.

Quelques chiffres encore au sujet de l'exercice 1961 : le C.E.R.N. occupait un personnel de 1.091 unités dont 187 scientifiques ou ingénieurs. Les dépenses totales se sont élevées à 70,2 millions de francs suisses.

CEUX QUI S'EN VONT

Collaborateur de la « Tribune de Genève » où hier encore paraissait sous la rubrique *Au fil de l'eau*, une de ses chroniques, Edouard Martinet dont le décès a été annoncé récemment, s'était consacré à la critique littéraire. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment : « André Gide, l'Amour et la divinité », ainsi que la vie de Léopold Robert et un autre ouvrage : « Vivre comme on pense ». On lui doit aussi : « Portraits d'écrivains romands ». Membre de la société des écrivains, Edouard Martinet avait adhéré il y a quelques années à l'association de la presse genevoise.

LE CONSEIL ŒCUMENIQUE ET L'UNITE CHRETIENNE

Dans le rapport qu'il a présenté au Comité central du Conseil œcuménique des Eglises à Paris, le pasteur Patrick Rodger, secrétaire exécutif du département « Foi et Constitution » du C.O.E., remarque qu'en général les Eglises éprouvent le sentiment que le « scandale de la division » des chrétiens doit faire l'objet d'un sérieux examen tant au niveau national que mondial. Il constate avec plaisir à ce sujet que plusieurs conférences nationales et régionales ont étudié à fond les raisons pour lesquelles on persiste à être divisé alors qu'on est unanime à en souffrir. De 1959 à 1961, dans 35 pays, ont eu lieu cinquante-deux négociations ou pourparlers d'union, dont trente et un sur le plan interconfessionnel. Pour les autres, il s'agissait de rapprochements au sein d'une même confession.

M. Rodger fait allusion, dans son rapport, au fait que le besoin d'une unité mondiale rend plus délicates encore les négociations d'union. Il estime qu'aucune union de chrétiens ne peut se contenter de réussite locale tant qu'elle n'est pas significative pour la paix et l'unité de l'Eglise tout entière.

Au sujet du dialogue avec Rome, il rend hommage à tous de l'intérêt compétent que les spécialistes catholiques portent au Conseil œcuménique des Eglises. En mars 1963, une consultation groupera à l'Institut œcuménique de Bossey des théologiens romains et non romains.

CANTON DES GRISONS

SEMAINES ARTISTIQUES DE KLOSTERS

A Klosters se déroulent pour la première fois cette année des semaines artistiques.

Ces semaines sont marquées notamment par des expositions consacrées aux peintres et sculpteurs contemporains du canton des Grisons, ainsi qu'à l'art populaire grison.

Le vernissage de ces expositions dues à l'initiative de la société de développement et de la société culturelle de Klosters a eu lieu fin juillet. Les œuvres d'art présentées sont au nombre de 120.

CAMP NATIONAL DES ECLAIREUSES SUISSES

Les éclaireuses suisses ont participé à un camp national dans le val Calanca. 550 éclaireuses environ de 14 à 17 ans y ont pris part. Des participantes de toute la Suisse et des invitées de 9 pays étrangers se sont réparties en 21 groupes et ont séjourné dans 12 villages de la vallée.

Chaque camp a choisi un centre d'intérêt déterminé. C'est ainsi qu'on y étudie, sous la direction d'une personne spécialisée, la construction d'un camp, la météorologie ou la chanson. On y apprend aussi la mosaïque, la menuiserie et les soins à donner aux petits animaux.

En outre, trois camps s'occupent spécialement de former des jeunes filles dans le cadre du service de la Croix-Rouge. Le médecin-chef de cette institution, M. Buergi, leur a rendu visite.

Les éclaireuses se sont également mises au service des habitants de la vallée. Elles ont défriché et balisé plusieurs chemins et sentiers et contribué à restaurer une chapelle en ruines.

Ce camp national 1962 a pris fin le 3 août par un grand rassemblement au château d'Uri, à Bellinzona.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UN « PRIX D' FAVRE »

Il y a une trentaine d'années mourait à La Chaux-de-Fonds une des figures les plus pittoresques qui y aient vécu, le D^r Jules-Alexandre Favre, médecin des pauvres, vieil anarchiste auteur de nombreux et savoureux mani-

festes. Il légua pour une centaine de milliers de francs d'immeubles et valeurs, à charge pour la commune de servir à ses héritiers une rente de 5.000 francs par an. Au moment où cette rente n'est pas utilisée, la commune a institué un prix D^r Favre de 1.000 francs par an destiné à récompenser un médecin, musicien ou écrivain (auteurs) ou un artisan d'origine neuchâteloise « ayant fait progresser leur art ou métier ». Plus de mille francs pour faciliter les études d'écoliers nécessiteux et capables.

LA FORTUNE CHAUX-DE-FONNIERE
DEPASSE LE DEMI-MILLIARD

En une année, la fortune imposable des Chaux-de-Fonniers a augmenté de vingt-deux millions et demi et leurs revenus de plus de dix-huit millions. Si l'on ajoute à cela les déductions autorisées, on arrive à plus de 550 millions de fortune (quatre-vingts millions de plus qu'il y a dix ans), et environ 210 millions de revenus (vingt et un millions de plus qu'en 1952). Tenons aussi compte d'une certaine « réserve » devant la déclaration d'impôts, ce qui donne quelque quinze millions d'impôts pour un an, pour un peu moins de treize dix ans en arrière.

20^e ANNIVERSAIRE ET INAUGURATION
DE LA NOUVELLE USINE D'UNE MAISON SUISSE
DE RENOMMÉE MONDIALE

Il y a vingt ans, en pleine guerre mondiale, le fils d'un agriculteur loclois, lui-même spécialisé dans l'art de graver, fondait une entreprise de fabrication de caractères pour machines à écrire et à calculer. Effectif du personnel : 2, soit le fondateur et son épouse. Vingt ans après, le fondateur, M. Alfred Bauer, peut s'enorgueillir de fournir du travail à 260 personnes, d'avoir conquis pratiquement le marché mondial et doté la Suisse d'une industrie à la fois originale et intéressante. « Caractères S.A. », telle est la raison sociale de la maison qui occupe 200 ouvriers et ouvrières au Locle et, désormais, 60 à Neuchâtel. Son vingtième anniversaire coïncide avec l'inauguration de la nouvelle usine construite à Neuchâtel, aux Cadolles, dans le haut de la ville.

« Caractères S.A. » fabrique, certes, des caractères pour machines à écrire, mais aussi des caractères pour les machines à calculer, les machines à statistiques, les caisses enregistreuses, etc. Première du genre sur le marché mondial, cette entreprise authentiquement suisse exporte le 98,5 % de ses caractères en acier trempé vers les cinq continents, mais notamment en Scandinavie, en France, en Allemagne et aux États-Unis, où les deux géants que sont « I.B.M. » et « Bull » comptent parmi ses plus fidèles clients.

A l'occasion de son anniversaire et de l'inauguration de l'usine de Neuchâtel, « Caractères S.A. » avait organisé une visite de ses ateliers du haut et du bas.

Les invités, parmi lesquels MM. Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, chef du Département de l'industrie et du commerce du canton de Neuchâtel, Pierre Meylan, conseiller communal de Neuchâtel, et Albert Rais, ancien juge fédéral et ancien président de la Chambre suisse de l'horlogerie, ont été reçus par M. Alfred Bauer, directeur, qui s'exprima en français, puis en anglais, en allemand et en suédois, son fils, Eric Bauer, et M. Jacques Cornu, un des administrateurs de la société.

Cette visite leur a montré l'ingéniosité que dut développer le créateur de l'entreprise pour concevoir lui-même des machines capables de graver les caractères les plus divers (qu'on songe aux caractères d'imprimerie en Thaïlande, par exemple), et cela avec une précision géométrique qui est du centième de millimètre. Toute cette production doit être ensuite contrôlée. Impossible de procéder par sondages, car un défaut de fabrication aurait de trop grosses conséquences. Aussi doit-on affecter le 15 % du personnel au contrôle complet et minutieux de la production.

Pour la circonstance, les participants ont été reçus officiellement au château de Neuchâtel par M. F. Bourquin, conseiller d'Etat, puis, au château des Monts, par M. Henri Jaquet, président de la ville du Locle.

Le porte-parole du gouvernement neuchâtelois a félicité l'entreprise de son essor et de préfigurer, par sa clientèle européenne, cette véritable intégration continentale à laquelle la Suisse entend s'associer sans pour autant renoncer à sa neutralité et à son indépendance politique.

Disons enfin que « Caractères S.A. » n'a jamais sollicité l'aide des pouvoirs publics et que, si elle a ouvert une usine auxiliaire à Neuchâtel, elle l'a fait de sa propre initiative, en raison des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre dans les montagnes neuchâteloises.

L'EXPOSITION DE CHAGALL AU LOCLE

Pour inaugurer les nouveaux locaux du musée des Beaux-Arts, rénovés à l'occasion de son centenaire, la Société des amis des arts organise, du 9 septembre au 28 octobre, une des plus importantes expositions de gravures de Chagall qui ait jamais eu lieu : 250 gravures du grand maître franco-russe, dont des exemplaires de toutes les sortes : Berlin, les âmes-mortes, la Bible, le cirque, les fables de La Fontaine, etc.), et les 42 planches (jamais exposées) de « Daphnis et Chloé ». Le 8 septembre, l'éminent critique d'art parisien Claude-Roger Marx, collaborateur du « Figaro littéraire » et de la « Revue de Paris », a commenté et présenté l'œuvre gravée de Marc Chagall.

DECES DE M. HENRI SPINNER

Fin août a eu lieu au temple du Bas à Neuchâtel, la cérémonie funèbre des obsèques de M. Henri Spinner, personnalité connue dans le canton de Neuchâtel.

M. Henri Spinner, qui est mort le 20 août au Landeron où il s'était retiré, était âgé de 87 ans, il avait fait des études d'instituteur, avait obtenu son brevet scientifique pour l'enseignement secondaire, puis sa licence et son doctorat en sciences naturelles. Nommé professeur de botanique à l'Université de Neuchâtel en 1908, il fut recteur de cet établissement de 1935 à 1937 et n'abandonna son enseignement qu'en 1946.

M. Henri Spinner s'intéressa aussi vivement à la vie politique de son canton. Il fut militant au sein du parti socialiste et fut membre du Conseil général de la ville de Neuchâtel. Il s'occupa également du mouvement coopératif.

CANTON DU TESSIN

UN CENTRE D'OBSERVATION AU TESSIN

Le Conseil d'Etat tessinois vient de demander un crédit de 650.000 francs pour l'achat d'une propriété privée à Monticello di Stabio. On a l'intention en effet de créer en cet endroit un centre d'observation médico-psychopédagogique pour les enfants de 6 à 14 ans présentant des troubles caractériels.

La création d'un tel centre avait été décidée en 1949 parallèlement à la fondation du service cantonal d'hygiène mentale. Dès 1959, des enfants avaient été traités à l'hospice de Sorengo puis à Brusata di Novazzano où l'institution avait été transférée. Mais cette solution s'était révélée insuffisante.

On doit en effet s'occuper chaque année d'environ 30 cas qui nécessitent une séparation par groupes. Les autorités ne trouvant pas au Tessin des familles disposées à héberger ces enfants pour qui un effort de réintégration est nécessaire, l'Etat a dû se résoudre à créer le centre de Monticello di Stabio qui pourra recevoir plus de 30 pensionnaires.

NOUVELLE REGION TOURISTIQUE ET DE VACANCES AUX PORTES DE LUGANO

La Société de la « Funivia Serpiana », qui, il y a quatre ans, a fait construire sur les flancs du monte San Giorgio un des plus modernes téléphériques de Suisse, se propose de mettre en valeur toute la région en la transformant en « Pays de vacances et de repos », en collaboration avec le groupe propriétaire des terrains, le « Patriziato » de Brusino, commune de Meride. Un premier projet a été étudié et vient d'être présenté à la presse par l'architecte Tita Carloni et

l'ingénieur Bernardoni. Les buts de la société : insérer la région du Serpiano, jusqu'à maintenant isolée, dans le complexe touristique de Lugano, planifier le « pays de vacances et de repos » et veiller à l'ordre des constructions.

La planification prévoit des étapes successives de réalisation qui s'étendront sur cinq ou six années. Au bord du lac, on prévoit la piscine, les places de jeux, le centre commercial, les hôtels. Sur la montagne, les maisons seront groupées selon la configuration du terrain. Les premiers travaux à entreprendre consisteront à compléter la route qui reliera Brusino à Mendrisio, chercher l'eau et construire l'aqueduc, ainsi que les canalisations qui devront répondre aux nouvelles dispositions en ce qui concerne la lutte contre la pollution des eaux du lac. Les dépenses prévues pour ces premiers travaux sont de l'ordre de 3 millions de francs.

ASPECTS DU TOURISME TESSINOIS

L'association tessinoise pour le tourisme a examiné lors de son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Guglielmo Canevascini, les aspects futurs du tourisme tessinois. L'augmentation progressive du nombre des nuitées, passées de 3.429.157 en 1957 à 4.776.118 en 1961, ainsi que la mise en valeur des centres d'hiver de Leventine et de Cardada et des régions tempérées des lacs, posent aux autorités qui s'occupent du tourisme des problèmes nouveaux.

L'association cantonale estime qu'on ne devra pas seulement s'occuper d'augmenter le nombre des touristes, mais surtout tenter d'améliorer la qualité du tourisme en général. Pour arriver à ce but, il faudra rendre plus efficiente l'organisation des installations touristiques et préserver les centres de tourisme du désordre provoqué par le trafic toujours plus intense et par la construction incontrôlée de grandes maisons dans les zones résidentielles, c'est-à-dire celles où le touriste trouve calme et repos.

A ce propos, le président de la Société tessinoise des hôteliers, M. Alfredo Cereda, a invité l'assemblée à entreprendre un programme d'action en deux points :

1. Tout d'abord une active campagne contre l'industrialisation du canton.

2. Puis une campagne pour la protection des beautés naturelles dont le canton est si riche.

M. Cereda rappelle le projet de loi pour l'encouragement des activités économiques dans le canton qui prévoit l'exonération des impôts pour une période de dix ans des industries nouvellement installées. On comprend le désir de donner une nouvelle vie économique au canton, mais on estime superflue une telle interprétation des conditions actuelles de haute conjoncture et on ne doit pas oublier que le tourisme est une des premières industries du Tessin et qu'elle souffre déjà du manque de personnel, la main-d'œuvre étant toujours plus absorbée par les autres industries. Si l'on ajoute

que des étendues de terre assez vastes et caractéristiques sont en train d'être abîmées en tant que paysage par les industries (voire plaine de Magadino, plaine d'Agno, région entre Bellinzzone et Roveredo) on comprendra les inquiétudes des hôteliers.

Le président Canevascini rend l'assemblée attentive au fait que le Comité de l'association cantonale estime qu'il faudra trouver un équilibre en délimitant exactement les régions touristiques et industrielles et qu'il a déjà protesté auprès du Conseil d'Etat en se déclarant opposé au projet de loi pour l'encouragement des activités économiques dans le canton.

Le Comité demande que le développement industriel ne se fasse pas au détriment du tourisme. Les autorités cantonales ont été invitées à étudier et à mettre en œuvre au plus tôt un programme de planification cantonale qui évitera le désordre des constructions et à étudier un projet de loi pour l'encouragement du tourisme, surtout dans les vallées et sur les montagnes jusqu'à maintenant isolées des routes du tourisme, soit régional, soit international.

† L'ECRIVAIN HERMANN HESSE

Fils d'un missionnaire protestant originaire d'Estonie et descendant par sa grand-mère d'une famille calviniste romande, Hermann Hesse est né le 2 juin 1877 à Calw (Wurtemberg, Allemagne). Il passe les années de son enfance à Bâle. Ses parents l'ayant orienté vers l'étude de la théologie protestante, il entre à l'école latine de Goepfingen, puis au séminaire évangélique à Maulbronn, qu'il quitte bientôt avec éclat. Vendeur en librairie, apprenti-mécanicien, puis libraire, il vit tantôt en Allemagne du Sud, tantôt en Suisse. Vers 1900, il publie ses premiers poèmes et nouvelles où l'on retrouve l'influence du néo-romantisme allemand, et celle de Maeterlinck. En 1904, il fait paraître, presque simultanément, les biographies de François d'Assise et de Boccace, qui lui valent une notoriété certaine auprès du public lettré. Mais c'est surtout grâce à ses deux romans « Peter Camenzind » et « Unterm Rad » (« L'ornière ») (1906), qu'il s'impose comme un des écrivains les plus représentatifs de sa génération. Dans les années précédant la première guerre mondiale, il entreprend une série de voyages qui le mènent en Autriche, en Italie et en Inde, puis habite de nouveau la Suisse.

La crise douloureuse qu'il traverse pendant les années de guerre 1914-1918, délimite une nouvelle période de sa vie. En 1919, il s'installe à Montagnola, dans le Tessin, et quatre ans plus tard, il reçoit la nationalité suisse. Conjointement, une nouvelle orientation philosophique se reflète dans sa création littéraire. L'atmosphère de douce résignation, caractéristique pour ses œuvres ultérieures, est emportée par la volonté de dominer la vie dans sa totalité, d'exprimer pleinement, d'affirmer son « moi » en pleine liberté du choix. Sous des aspects différents, ce mûrissement apparaît dans les romans : « Der Steppenwolf » (« Le loup des steppes ») (1927), qui est une glorification du libre arbitre « Narziss und

Goldmund» (« Narcisse et Goldmund ») (1930), où le dualisme entre l'ascétique spiritualisme et la pleine acceptation de la vie exprime les deux tendances essentielles de l'esprit. Le roman à thèse « Das Glasperlenspiel » (« Le jeu des perles de verre ») publié en 1943 lui vaut le prix Nobel de littérature de 1946.

Hermann Hesse ne prétend pas donner une réponse définitive aux questions fondamentales. Réfractaire aux idéologies totalitaires, il est parmi les défenseurs de la liberté créatrice et tolérante. Il n'a jamais hésité à prendre une position ferme contre toute oppression et contre l'horreur de la guerre.

Il est lauréat du prix Gottfried Keller, du prix Goethe et du prix Raabe et docteur « honoris causa » de l'Université de Berne en 1947, ainsi que bourgeois d'honneur de Montagnola à l'occasion de son 85^e anniversaire.

SES OBSEQUES

Les obsèques de l'écrivain de langue allemande Hermann Hesse, décédé à l'âge de 85 ans, se sont déroulées à Montagnola, dans le cimetière de Sant-Abbondio, où reposent déjà trois écrivains de ses amis : Hugo Ball, décédé en 1928, sa femme Hanni, elle aussi écrivain, qui furent les créateurs du mouvement dadaïste auquel Hermann Hesse adhéra dans les premières années de son exil, et le chef d'orchestre Bruno Walter, décédé récemment.

La cérémonie funèbre commença par les chants de Palestrina et Mendelssohn exécutés par le chœur « La mélodie », de Bellinzona. La bière était suivie par la veuve du défunt et ses deux fils et par de nombreux parents et amis venus de Suisse et d'Allemagne. L'Etat du Tessin était représenté par le président du gouvernement, M. Plinio Cioccardi, le village de Montagnola, où Hermann Hesse résidait par le syndic M. Ferdinando Brocchi. Parmi les couronnes qui recouvraient le cercueil, on remarquait celle du Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Luebke, du gouvernement de Bade-Wurtemberg, de l'association allemande des libraires, de la « Deutscherschillergesellschaft » et des sociétés d'étudiants de Suisse et d'Allemagne.

Le premier à prendre la parole fut le syndic de Montagnola, qui a rappelé l'humanisme et le citoyen exemplaire que fut le défunt qui sut si bien exalter les beautés du village qui devint le sien. Puis le pasteur et ami d'études du défunt, M. Woelder, fit le portrait de la personnalité d'Hermann Hesse et évoqua son œuvre. Prirent ensuite la parole, le directeur de la bibliothèque de Stuttgart, M. Hoffmann, le délégué de Calw, ville natale du défunt et M. Unseld, de la maison d'éditions Suhrkampf.

CANTON DU VALAIS

PROJET D'UN TELEPHERIQUE AU PIGNE D'AROLLA

La section « Monte Rosa » du Club alpin suisse, section valaisanne, composée des groupes de Brigue, de Marti-

gny, Monthey, Sierre, Sion, Saint-Maurice, Viège et Zermatt et comptant plus de 2.000 membres, communique :

« Se fondant sur les statuts du Club alpin suisse et les décisions prises lors de ses assemblées générales de Zermatt et Saint-Maurice en 1961, elle estime qu'une mécanisation à outrance de la haute montagne n'est pas souhaitable.

C'est pour cette raison qu'elle a fait opposition dans les délais légaux auprès du Département des travaux publics du canton du Valais contre le projet de construction d'un téléphérique au sommet du pigne d'Arolla.

La section « Monte Rosa » regrette la polémique que ce projet a soulevée et à laquelle elle ne veut pas s'associer.

Toutefois, le Club alpin suisse se réserve, si nécessaire, d'exprimer son point de vue en temps opportun par la voie de la presse. »

PLONGEES

DANS L'UN DES PLUS GRANDS LACS SOUTERRAINS D'EUROPE

D'intéressantes plongées sous-marines ont été effectuées à St-Léonard, près de Sion, dans l'un des plus grands lacs souterrains d'Europe, par une équipe de spéléologues belges, conduits par Marc Jasinski, de Bruxelles. Le Suisse Jean-Daniel Bernasconi, de Neuchâtel, les accompagnait. Diverses curiosités du monde sous-marin, notamment dans le domaine de la cristallisation, ont pu être photographiées. Une heureuse expérience a également pu être tentée à cette occasion. En effet, l'un des plongeurs était muni d'un laryngophone et pouvait donner directement du fonds du lac ses impressions pour les ondes radiophoniques. Cet appareil, mis au point à Neuchâtel, a été inauguré à cette occasion et a donné d'excellents résultats.

ENCORE L'AFFAIRE DES VIGNES

Chacun se souvient encore de la destruction des vignes plantées dans la plaine du Rhône, en dehors de la zone viticole, à l'encontre des prescriptions fédérales. A la suite de cette opération de juin 1961, quelque 35.000 mètres carrés de vignes avaient repoussé, le produit employé sur certaines parcelles ayant été moins efficace qu'on ne le pensait. Il importait, pour que la loi soit respectée, de détruire ce qui restait. Sur l'invitation du Gouvernement, de nombreux propriétaires, tout d'abord récalcitrants, se sont soumis. Quelques-uns, par contre, refusèrent, malgré toutes les démarches entreprises par l'Etat, de toucher à leurs biens. C'est ainsi que récemment la police cantonale valaisanne, sur l'ordre du gouvernement, agissant au nom des autorités fédérales, s'est rendue, une fois de plus, par surprise, dans la région de Saxon-Saillon et Ardon. Une équipe d'ouvriers munie de cisailles et de sécateurs a coupé tous les ceps qui restaient, sous la garde de la police. On ne signale pour l'instant aucun incident.

CANTON DE VAUD

UN CAMP DE TRAVAIL ŒCUMENIQUE

Le 13 juillet, s'est ouvert à Saint-Cergue, dans le Jura vaudois, un des cinquante camps qui sont organisés dans le monde par le Département de jeunesse du Conseil œcuménique des Eglises. Des jeunes, de confessions, de nationalités, de races diverses, y travaillaient gratuitement, pour exprimer leur sens des responsabilités par le travail de leurs mains. Les préoccupations du mouvement œcuménique ont été illustrées par la vie du camp.

Les quelque vingt jeunes gens et jeunes filles qui ont été à Saint-Cergue jusqu'au 12 août, étaient Allemands, Anglais, Autrichiens, Belges, Français, Grecs, Hollandais, Africains, Américains, et Asiatiques. Le camp était dirigé par une Suisse, Mlle Marthe-Hélène Amstutz, de Courtemelon. Les campeurs ont remis en état les accès et les abords de deux bâtiments dépendant du centre social protestant de Genève, abritant alternativement une école d'altitude et une colonie de vacances. L'horaire avait prévu six heures de chantier chaque jour, des études, des entretiens, des promenades et des veillées.

HENRI MARTI EST MORT

A l'hôpital cantonal, où il était entré il y a un mois et où il avait été opéré, est décédé début août M. Henri Marti, âgé de 62 ans, qui, depuis 1940, assumait le rôle du syndic dans le fameux « Quart d'heure vaudois », de Samuel Chevallier, à Radio-Lausanne. D'abord architecte, M. Marti était passionné de théâtre et dès 1930, il a été pensionnaire du théâtre de Lausanne, sous la direction de M. Jacques Béranger. Il y a été régisseur, puis, avec l'aide de ses amis Jean Badès, René Allemand, Albert Iten, il formait un quatuor de comiques qui a animé de nombreuses revues théâtrales à Lausanne, dans le canton, et des spectacles de sociétés. Il a fait de nombreuses tournées avec le « Quart d'heure vaudois ». Il faisait partie de la troupe de Radio-Lausanne et a collaboré à « L'heure des enfants ».

LE DOCTEUR LOUIS C. VAUTHIER A 75 ANS

Les amis et anciens malades du sanatorium universitaire de Leysin ont fêté le 20 juillet le 75^e anniversaire de son fondateur, le docteur Louis C. Vauthier.

A cette occasion, un groupe d'« anciens » du sanatorium universitaire publie un hommage au docteur

Vauthier, déclarant : « Nul n'ignore que c'est le docteur Vauthier, notre concitoyen neuchâtelois, qui a lancé dans le monde l'idée des sanatoriums universitaires pour étudiants atteints de tuberculose curable, où ils pourraient continuer, dans toute la mesure possible, leurs études dans une atmosphère de haute culture, d'entraide et d'amitié.

« En 1922, après une campagne de six ans, il fonda le premier d'entre eux, le "sanatorium universitaire suisse", dont, pendant trente-deux ans, il fut le directeur et l'animateur culturel que l'on sait. Pendant cette période, il accueillit près de 1.500 professeurs et étudiants de 46 pays, de nos hautes-écoles surtout. A son appel, plus de 3.000 professeurs, écrivains et artistes, non seulement de Suisse, mais de toute l'Europe et même d'autres continents, sont venus les encourager et les enrichir de leur savoir ou de leur art. On connaît au loin les résultats psychologiques et universitaires de ces cures : élargissement considérable de l'horizon scientifique, social, humain et spirituel (9.437 examens préparés et brillamment passés), thèses rédigées, acquisition de langues étrangères, etc. ; par ailleurs, cette "vitalisation" quotidienne contribuait puissamment aux guérisons.

« Malgré la régression de la tuberculose dans certaines régions il existe encore dans 28 pays 36 sanatoriums universitaires dont le docteur Vauthier est le président de leur "Bureau international de liaison" et qui, jusqu'il n'y a pas très longtemps, groupaient 3.000 malades.

« En 1945, en pensant aux professeurs et aux étudiants des pays particulièrement éprouvés par la guerre, le docteur Vauthier prit l'initiative de la création, à Leysin également, du "Centre d'accueil provisoire du sanatorium universitaire international", où, pendant plusieurs années, 500 professeurs et étudiants de 20 nations ont été soignés dans des conditions morales et intellectuelles semblables, gratuitement même, grâce à l'appui financier du don suisse et de l'entraide universitaire internationale.

« Par suite d'une diminution assez marquée de la tuberculose en Suisse, le sanatorium universitaire vient de recevoir une autre destination, tout en continuant d'être utile aux étudiants de nos universités. C'est une magnifique période de quarante ans qui s'achève, mais qui restera lumineuse dans le cœur de tous ses bénéficiaires et de leurs familles. Ce fut la seule œuvre qui, par une cotisation semestrielle suscitée par le docteur Vauthier, ait jamais uni tous les professeurs et tous les étudiants de toutes nos universités et de l'école polytechnique fédérale, cotisations qui réduisaient très fortement le prix de pension. »

Malgré ses 75 ans, le docteur Vauthier élabore en ce moment une œuvre de vaste envergure en faveur des travailleurs de l'esprit, souffrants ou fatigués.

LE 1^{er} AOÛT A CAUX

C'est sous le signe de la reconnaissance qu'a été célébrée notre fête nationale à la conférence du réarmement moral. De nombreux représentants de pays étrangers ont dit ce que leur patrie devait à notre pays et ont remercié la Suisse d'avoir fondé le centre de Caux.

M. Fromund Helmes, porte-parole d'Allemagne, a lu un extrait du « Bulletin officiel » du gouvernement allemand rédigé en ces termes : « Caux a été l'une des grandes forces morales auxquelles nous devons notre nouvelle situation. Le nom de Frank Buchman restera éternellement uni à celui de l'entente franco-allemande. » M. Fromund Helmes a remercié les Suisses des sacrifices financiers qu'ils ont fait à la fin de la guerre pour permettre aux Allemands de venir à Caux, premier lieu où ils furent reçus parmi les autres nations après le conflit mondial.

Au nom des Français, M. R. Carmichael, président de l'industrie du jute en Europe, s'est exprimé dans le même sens et il a rappelé également que c'est au cours de son séjour à Caux que M. Robert Schuman a retrouvé l'espoir d'une Europe unie et qu'il a eu, pour la première fois, la vision de ce qui est maintenant le marché commun.

Enfin, M. Michael Mitas, ancien combattant de l'Eoka, a dit : « En tant que Cypriot, je remercie la Suisse pour son accueil au moment des accords de Zurich et pour le centre de Caux où les représentants grecs et turcs ont trouvé l'unité qui a permis ces accords. Le réarmement moral a joué un rôle décisif dans la solution de la question cypriot et c'est pourquoi l'archevêque Makarios a envoyé le premier drapeau de sa nation à Frank Buchman, à Caux. »

L'ONCLE D'AMÉRIQUE N'EST PAS TOUJOURS UNE LÉGENDE

La commune de Bex, dans le grand district, peut s'enorgueillir de posséder un « oncle d'Amérique ». Décédé en mai dernier, celui qui personnifie la légende pour les Bellerins porta un nom bien de chez nous : Félix-J. Pittet. Il quitta les bords du Rhône, avec ses parents, alors qu'il n'était qu'un tout petit bambin. Mais son amour pour le pays natal ne s'effaça jamais. Habitant New-Jersey (Etats-Unis), il devint entrepreneur en construction très coté et fit ainsi fortune. M. Pittet revenait fréquemment dans sa vieille patrie, et marquait ses passages par sa générosité. Une salle de l'infirmerie de la localité porte son nom, et, ces derniers jours, par testament, il fit envoyer un chèque de 10.000 francs en faveur de la colonie de vacances de la commune de Bex.

M. PAUL CHAUDET ET LE REARMEMENT MORAL

Fin juillet s'est ouverte à Caux une conférence mondiale pour le réarmement moral sous le thème général « La tâche capitale de l'homme moderne ». Cette conférence durera jusqu'à fin septembre et s'occupera de politique internationale, d'éducation, de problèmes industriels, l'avenir des pays sous-développés, les moyens d'information et d'expression, etc.

M. Paul Chaudet, président de la Confédération, a adressé un message à la conférence. Il affirme notamment : « Les relations entre les peuples sont trop souvent, hélas, dominées par la haine et la violence. L'amélioration de la condition humaine ne pourra cependant se faire que dans un large effort commun. Je forme des vœux pour que votre action en vue d'établir une meilleure compréhension entre les peuples soit fructueuse. »

La première session s'est poursuivie jusqu'au 5 août. Des délégués d'Afrique du Nord, de Chypre, d'Extrême-Orient et des pays d'Europe ont pris part à cette session.

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret